

Lettre d'information n°2 | Octobre 2024

Projet agrivoltaïque de Parigné-l'Évêque

ÉDITO

Chères Parignéennes, chers Parignéens,

Nous espérons que vous avez passé un bel été, et que la rentrée s'est déroulée au mieux. Nous sommes heureux de revenir vers vous en cet automne 2024, pour poursuivre la démarche de concertation autour du projet agrivoltaïque de Parigné-l'Évêque.

Depuis 2023, nous étudions la possibilité d'installer un projet agrivoltaïque sur des parcelles agricoles en pâturage au nord-est de la commune. Le projet se ferait sur deux exploitations différentes, et se développe en lien avec les agriculteurs concernés. Les études naturalistes et paysagères, lancées en avril 2024, se poursuivent. L'étude préalable agricole débutera avant la fin de l'année 2024.

Dans le cadre de la démarche de concertation autour de ce projet, nous organisons un premier évènement à destination de tous les habitants de Parigné-l'Évêque. Vous êtes donc conviés au **Forum informatif et participatif le mardi 5 novembre 2024, de 18h30 à 20h30, à la Salle du Foyer loisirs de Parigné-l'Évêque**. Vous pourrez vous y informer sur le projet et échanger avec les porteurs de projet sur vos questionnements et envies pour la suite.

En attendant notre première rencontre, nous vous souhaitons une agréable lecture de cette deuxième lettre d'information.



Nicolas SICOT
Responsable d'agence



Kevin MICHEL
Chef de projets



Raphaël ROUSSEAU
Référént Agricole

INVITATION

FORUM D'INFORMATION

Vous êtes conviés au premier évènement de concertation



Mardi 5 novembre



de 18h30 à 20h30



Salle du Foyer loisirs de Parigné-l'Évêque

C'EST UN FORMAT PORTES OUVERTES, VENEZ QUAND VOUS LE SOUHAITEZ !

Les réponses à vos premières questions

Nous sommes venus à votre rencontre début juillet 2024 en porte-à-porte afin d'échanger sur l'énergie photovoltaïque, l'agrivoltaïsme, et le projet que nous développons sur la commune. Nous vous remercions pour votre accueil et pour la richesse de nos échanges ! Nous profitons de cette lettre d'information pour répondre à vos premières questions.

Allez-vous installer des panneaux sur toute la zone d'étude ?

Non. Si les études sont menées sur 50 hectares, la zone d'implantation potentielle des panneaux, elle, porte sur 41 hectares. De plus, elle devra prendre en compte les contraintes du site, l'éloignement des habitations à 50 mètres minimum et un espacement compris entre 10 et 15 mètres entre chaque rangée de panneaux selon le projet agricole.

Quoiqu'il en soit de cette zone d'implantation finale, seul environ 30% de la zone sera couvert par des panneaux, sachant que la loi prévoit un recouvrement de 40% maximum.

L'agriculteur ne risque-t-il pas de devenir énergétique ?

Les revenus de l'agriculteur concernant la partie énergétique du projet ne proviennent que du loyer payé par le développeur, et comme le régit le décret d'avril 2024, ils ne doivent pas constituer une part plus importante que les revenus agricoles. Également, le projet agricole et le projet énergétique sont indissociables. Energiter ne lance un projet agrivoltaïque qu'en lien avec l'agriculteur et son projet agricole, pour que l'installation des panneaux s'adapte parfaitement à ses besoins et pérennise son activité.

Quels impacts les panneaux auront sur la faune et la flore locales ?

Les panneaux seront installés à une hauteur de 2,5 mètres pour permettre aux bovins de pâturer en dessous. De plus, les panneaux seront espacés entre 10 et 15 mètres et avec une technologie adaptée à une activité agricole, afin de favoriser une pousse normale du pâturage et un bon écoulement des eaux de pluie. Cette disposition fournira également de l'ombre sur des pâtures qui n'en bénéficient actuellement que peu, améliorant ainsi le bien-être des bovins. Concernant la qualité du sol, des études montrent que l'installation des panneaux n'a pas d'impact significatif sur la qualité des sols. De plus, des études environnementales sont en cours pour évaluer les impacts potentiels de l'installation des panneaux sur la faune et la flore locales. Si ces études identifient des zones à fort impact, celles-ci seront évitées afin de préserver les écosystèmes. Ces mesures visent à garantir que l'installation des panneaux solaires soit réalisée de manière respectueuse de l'environnement et durable à long terme.



Contacts

Kevin MICHEL
Chef de projets
michel@energiter.fr
02 41 46 16 72